

## ATTESTATION DE TRANSPORT

Demande de dérogation ponctuelle au contrôle IBR à l'Introduction de bovins « indemne IBR »

**Document à transmettre au GDS avec les ASDA datées et signées**

<b>N°Cheptel Vendeur</b> : .....	<b>N°Cheptel Acheteur</b> : .....
Nom du Vendeur : .....	Nom de l'Acheteur : .....

Nous soussignés déclarons avoir ce jour respectivement vendu et acheté (ou sorti et entré) les bovins de la liste ci dessous :  
Nombre de bovins / \_\_\_\_ / (en cas de nécessité, remplir une liste au dos)

N° du bovin	N° du bovin	N° du bovin
FR	FR	FR
FR	FR	FR
FR	FR	FR
FR	FR	FR
FR	FR	FR
FR	FR	FR
FR	FR	FR
FR	FR	FR

Nous, éleveurs, soussignons respectivement que le transport entre les deux élevages s'est effectué ce jour sans rupture de charge par  
M : .....  élevage d'origine  élevage destinataire  transporteur

Date et heure de chargement : .../.../..... à .....h ..... Date et heure de déchargement : .../.../..... à .....h .....

Nous attestons que ce véhicule a été préalablement lavé et désinfecté et qu'il n'y a pas eu de contact avec d'autres bovins pendant le transport.

<p><b>Cas d'un transport réalisé par un tiers (à remplir le cas échéant) :</b></p> <p>Je soussigné ..... atteste avoir réalisé le transport sans rupture de charge et sans mélange d'animaux. Le moyen de transport a été préalablement nettoyé et désinfecté.</p>	<p>Date : ...../...../.....</p> <p>Cachet et Signature :</p>
--	--

En vertu de quoi, en tant qu'éleveur introducteur de ces bovins, je soussigné,.....  
demande à déroger au contrôle à l'introduction IBR de ces bovins et reconnais être informé que cette demande de dérogation me prive de tout recours à une action de réhabilitation, si un contrôle de ces bovins s'avérait nécessaire au-delà d'un délai de 10 jours suivant leur arrivée dans mon élevage.

Fait Le ...../...../..... à .....

Pour l'élevage d'origine

pour l'élevage destinataire



**Mise en garde et recommandations :**

- ① La dérogation ci-dessus ne concerne que l'IBR et ne constitue pas un motif pour s'affranchir d'un prélèvement qui pourra être le support d'autres analyses pertinentes (voir au dos). C'est à discuter avec votre vétérinaire.
- ② En demandant la dérogation au contrôle à l'introduction, les éleveurs vendeur & acheteur ainsi que le transporteur prennent leur responsabilité quant aux risques sanitaires encourus, notamment en cas de contamination en IBR décelée à postériori.
- ③ Dans tous les cas, il est indispensable de respecter une période de quarantaine stricte. L'animal va s'adapter à son nouvel environnement et l'éleveur pourra l'observer soigneusement en attendant la réception des résultats d'analyse d'introduction.

## ⇒ Ne pas négliger le dépistage à l'introduction des autres maladies

Le GDS19 vous aide dans ce domaine en prenant en charge en 2018 :





Agent / maladie <i>(cocher les maladies souhaitées)</i>	Types de recherches à effectuer <i>(entourer le type d'analyse choisi)</i>		Prise en charge analyse pour les Adhérents du GDS19
B.V.D. (Diarrhée Virale Bovine / Maladie des Muqueuses)		PCR mélange	100%
Paratuberculose	Sérologie	PCR sur bouse	50%
Néosporose	Sérologie		50%
Besnoitiose	Sérologie		50%

Vous retrouverez ces dispositions dans le **Billet de Garantie Conventionnelle** afin de permettre la reprise de l'animal et l'annulation de la vente en cas de résultat non-négatif concernant ces maladies non-réglées.

## ⇒ Ne pas oublier de remplir correctement les ASDA par le vendeur (recto), par l'acheteur (verso) et par le vétérinaire sanitaire (verso).

Nous vous rappelons que la tuberculination est obligatoire au dépistage à l'introduction en Corrèze sur  
tous les bovins ≥ 6 semaines

Rappel des règles d'introduction en matière d'IBR (Arrêté Ministériel IBR révisé le 31/05/16)

Statut IBR du cheptel d'origine	15 jours MAXIMUM avant le départ	Transport	0 à 15 jours après l'arrivée	16 à 30 jours après l'arrivée
<b>INDEMNÉ</b>	Prise de sang non obligatoire mais possible	<b>Direct et maîtrisé</b> <i>(attestation à l'appui)</i>	Dérogação possible sur présentation attestation	
		<b>NON DIRECT ou Mélange de bovins</b> de statuts IBR Non- indemne		<b>Prise de sang OBLIGATOIRE</b>
<b>En cours de qualification IBR En assainissement En cours de gestion Appellation suspendue</b>	<b>Prise de sang OBLIGATOIRE</b>	<b>DIRECT ou NON</b>		<b>Prise de sang OBLIGATOIRE</b>
<b>En cours de qualification IBR En assainissement En cours de gestion Appellation suspendue</b>	Pas de dépistage ⇒ <b>ETIQUETTE OBLIGATOIRE</b>  sur ASDA	<b>Interdiction de mélanger</b> avec des bovins de statut négatif <b>sauf</b> <b>destination abattoir</b> et engraissement en <b>bâtiment dédié</b>	<b>Engraissement bâtiment IBR</b> ou <b>Abattoir</b>	
<b>En assainissement avec positif, BOVIN POSITIF</b>	⇒ <b>ETIQUETTE OBLIGATOIRE</b>  sur ASDA	<b>DIRECT</b>	<b>ABATTOIR</b>	